

Pollution parisienne

2013 s'achève et, comme souvent à cette époque, un nuage de particules flotte sur Paris et l'Île-de-France, mettant notre santé en danger. À qui la faute ?

La faute aux bienheureux qui ont encore chez eux des cheminées ouvertes, avec la bonne odeur du feu de bois. La faute également aux automobilistes, surtout ceux qui ont suivi les conseils d'acheter un véhicule diesel, « spécialité française » ?

J'aime les feux de bois à Paris, et j'ai un diesel dont je me sers peu en ville. Vélib, Autolib et bientôt Scootlib (électrique), le tram et la marche à pied devraient nous permettre de nous déplacer autrement en combinant les moyens de transport. Ne laissons pas la municipalité pénaliser ou interdire, mais pensons dès aujourd'hui que notre santé est beaucoup liée à notre consommation et à nos achats, de voitures comme de nourriture.

Bonnes fêtes à tous.

Vincent Perrot, Président de la CLCV-Paris

Sommaire : chauffage urbain, OGM, antennes relais, vivre ensemble, concours vidéos, brèves, portraits de groupes.

CLCV-Paris

29, rue Alphonse-Bertillon – Paris 15^e
01 75 43 30 40
accueil@clcvparis.org

LA CLCV EST UN ACTEUR EXIGEANT DANS LA PROMOTION D'UN CHAUFFAGE URBAIN NON POLLUANT

La CLCV de Paris est membre de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Ville de Paris. Cette commission n'est hélas qu'une chambre d'enregistrement où les élus parisiens de tous bords ne viennent que pour émarger et permettre d'atteindre le quorum. La plupart quitte la séance au bout de quelques minutes, sans porter aucun intérêt pour les dossiers discutés.

Mais la CCSPL est une tribune pour les associations et une source très riche d'informations sur les contrats signés. La CLCV a aussi obtenu que les éléments financiers lui soient désormais communiqués.

Le 18 novembre, la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), délégation de Chauffage central urbain de la Ville de Paris, a présenté son rapport annuel qui, pour la CLCV, n'est pas satisfaisant. En effet, le « mix » ou bouquet énergétique (répartition des différentes

sources d'énergies primaires consommées pour la production des différents types d'énergies) a baissé d'un point et est passé à 42 %. En corollaire, la part du fuel a augmenté de 2 % et les énergies vertes ne représentent que 1 % !

La conversion des centrales au fuel interviendra en 2016 avec, en 2015, la fin de la dérogation valant pour la CPCU droit à polluer, ce qui permettra une réduction de 25 à 40 % de la pollution (comme le préconise le « Plan Climat »).

La CLCV considère que ces délais de reconversion sont encore trop longs.

En 2012, la CPCU nous avait déjà dit qu'une modération sur le fuel était prévue et pourtant la demande d'autorisation de travaux n'a été déposée qu'en novembre 2013, donc très tardivement. On sait que l'enquête publique ne pourra pas avoir lieu en 2014 pour cause d'élections !

Le peu d'empressement à favoriser les énergies vertes est manifeste ; la CLCV regrette le retard pris.

Par ailleurs, le taux de retour d'eau condensée demeure insuffisant à la CPCU, avec 4 millions de mètres cubes perdus.

Les infiltrations des eaux perdues minent les sous-sols, avec risque d'affaissement des chaussées et des immeubles. Ces eaux réchauffent le réseau d'eau potable et cette chaleur (54°C) perdue pourrait être utilisée.

Si toutes les eaux de retour ne seront jamais récupérées en totalité, un taux de 60 % serait satisfaisant. Or actuellement le taux de

fuite est à la hausse (+ 10 %).

En géothermie, deux projets existent dans le 19^e arrondissement. À Ivry, un projet utilisant le biocarburant est à l'étude. En toute logique la part d'énergie verte devrait donc augmenter.

Dans le cadre de la CCSPL, nous avons visité une usine de recyclage des papiers et cartons à Issy-les-Moulineaux. Si des adhérents sont intéressés, il est possible d'organiser une visite de ce site.



Fêtes sans OGM

Vous êtes peut-être comme moi et refusez autant que possible les OGM en agriculture et dans votre alimentation. Sinon, lisez quand même, vous en retiendrez toujours quelque chose.

Un organisme génétiquement modifié a vu un ou plusieurs gène(s) ajouté(s) à son patrimoine génétique, gènes provenant le plus souvent d'autres espèces. En Europe, seuls un maïs et une pomme de terre GM peuvent être cultivés. Maïs maïs, colza ou soja GM, cultivés ailleurs, peuvent être commercialisés dans l'Union. Leur présence doit être indiquée sur l'étiquette, et désormais, leur absence peut également faire l'objet d'un label « sans OGM ». Comme toujours, il y a des exceptions : le plus gros concerne les animaux nourris aux OGM (maïs ou soja), dont la viande n'est pas étiquetée malgré les demandes des associations de consommateurs.

Passons aux travaux pratiques de fin d'année. Évitez les huitres « quatre saisons », avec trois lots de chromosomes au lieu des deux naturels chez l'espèce (pas d'étiquetage). Pour le saumon, faites bio. Les volailles de Bresse sont sous IGP (indication géographique protégée) avec absence garantie d'OGM dans l'alimentation des volatiles. En viande bovine, plusieurs labels rouges ont exclu les OGM de l'alimentation des animaux (Blason prestige, bœuf Belle Bleue, Blond d'Aquitaine, fermier d'Aubrac, fermier du Maine, Gascon, veau fermier du Lauragais), ainsi que des AOC (bœuf Maine-Anjou). Pour le foie gras, on me souffle que Labeyrie refuse tout OGM pour le gavage des canards. Côté fromages, de nombreuses AOC imposent le non OGM dans l'alimentation des animaux : Abondance, Beaufort, Bleu de Gex, Chevrotin, Comté, Epoisses, Gruyère, Laguiole, Mont d'Or, Morbier, Neufchâtel, Tomme des Bauges, Tomme de Savoie, Reblochon, Rocamadour, Roquefort, Salers, Saint-Nectaire... Quant aux légumes, allez-y gaiement : aucun n'est à ce jour susceptible d'être GM sur nos étals, sauf la patate, mais elle serait étiquetée. Aucune raison donc de se priver de la bonne humeur que procure une consommation de carottes.

Si vous ne voulez pas scruter toutes les étiquettes, ou perdre votre salive en posant des questions à des vendeurs le plus souvent ignares, consommez bio : le « sans OGM » est garanti sur tout, y compris les huiles.

Médicaments : une base de données publique

Le ministre de la Santé vient d'ouvrir, au 1^{er} octobre, la base de données publique qui recense l'ensemble des informations disponibles sur les médicaments. Hébergée sur medicaments.gouv.fr, cette base de données doit permettre à chaque Français d'accéder aisément à une information fiable, qu'elle concerne les médicaments, leur précaution d'emploi, leur statut en matière de remboursement, les établissements ou les professionnels de santé.

Mais vous pouvez également y déclarer un effet indésirable d'un médicament, dans le but d'améliorer les signalements des professionnels et des autres consommateurs d'un médicament eux-mêmes.

Commission de concertation de la téléphonie mobile de la Ville

30 à 50 % des dossiers traités en CCTM de la Ville de Paris concernent des bailleurs publics, en majorité Paris-Habitat. La CLCV regrette une fois encore l'absence d'information et de concertation avec les locataires. Paris-Habitat affirme faire des réunions lorsqu'il s'agit d'un nouveau projet mais se contente de distribuer des dépliants d'info – pour les évolutions en 4G – et n'estime pas devoir aller au-delà, malgré les dispositions de la Charte de Paris.

La CLCV suggère à Paris-Habitat, qui se plaint de ne pas avoir les moyens de faire plus, d'utiliser les fonds perçus, plusieurs millions d'euros annuels, pour se donner les moyens d'une information et concertation prévues par la loi SRU.

La CLCV a enfin obtenu du président de la Commission que ce point de l'information et de la consultation des locataires soit l'ordre du jour de la commission du 20 décembre.

Le traitement des dossiers souffre du manque de moyens mis en œuvre pour plus de 850 projets dont 250 sont passés en commission ces six derniers mois.



La CLCV a pu montrer en séance que les décideurs siégeant à la Commission se fondaient pour le projet de la rue Émile-Blémont sur le dossier d'un autre site !! Elle s'interroge sur le sérieux des décisions prises de cette manière. L'opérateur est lui-même incapable de reconnaître le site concerné... La CLCV rappelle que, déjà, pour le 226 avenue du Maine, les éléments essentiels à la sécurité des résidents avaient été « oubliés » par l'agence d'écologie urbaine dans le dossier présenté, et les deux opérateurs concernés ne savaient même pas quelles étaient leurs antennes...

La CLCV a relevé également de nombreux manquements dans les dossiers opérateurs. Le président a posé – enfin – comme règle que, pour les dossiers déposés, désormais, toute erreur entraînera systématiquement le report comme nous en avons fait la demande à plusieurs reprises. Autre problème récurrent, les difficultés pour obtenir les résultats des mesures : il faut souvent plus de 8 mois avant que la personne demanderesse soit enfin informée, même en cas de dépassement avéré.

Et l'efficacité de la Charte est loin d'être aveuglante, quand on constate dans le 12^e arrondissement un dépassement de ses valeurs limites, non résolu depuis décembre 2012. La CLCV souligne que pendant ce temps la population est soumise à une exposition anormale : **les mesures ont été commandées le 24 octobre 2013, soit 10 mois après la découverte de la surexposition.**

La CLCV a par ailleurs constaté que des mesures réalisées sur les terrasses de résidents sont 7 fois plus élevées que les mesures en intérieur. Elle s'interroge sur le préjudice de jouissance d'une partie de leur logement – qui deviendrait dangereuse. Le choix de faire des mesures en milieu fermé est également contesté pour les écoles, les enfants passant du temps dans les espaces ouverts. Pascal Julien, adjoint du 18^e, signale un cas très précis, pour lequel le président

s'était engagé à faire effectuer des mesures, ce qui n'est toujours pas fait aujourd'hui.

Le président de la CCTM annonce que le nouveau protocole de demandes de mesures « indépendantes » va être mis en place. Il prévoit que les particuliers qui souhaitent des mesures devront remplir un formulaire disponible sur le site Service-public.fr. **Ce formulaire devra ensuite transiter pour contresignature par les mairies ou les associations habilitées. Les associations de locataires ne sont pas habilitées !**

Le vivre-ensemble, élément majeur du cadre de vie

Quand on s'installe dans un nouveau logement, on ne pense pas toujours à ce qui va nous arriver avec le voisinage, trop occupé que l'on est à emménager. La réalité de l'environnement nous apparaît au bout de quelques jours, quelques semaines, quelques mois et notre quotidien peut tout aussi bien être un plaisir que se transformer en enfer. Voici quelques conseils.

Les bailleurs sociaux sont souvent désemparés quand les premières récriminations arrivent aux oreilles des gardiens mais si vous constatez des réponses évasives à vos observations, alors là ne perdez pas de temps en vains espoirs d'apaisement et demandez-nous de l'aide.

Parmi les troubles les plus insidieux que vous risquez de subir, c'est le trouble de voisinage qu'il faut redouter le plus, car dans les immeubles d'aujourd'hui c'est lui qui traverse les planchers comme les plafonds et parfois les murs dans le cas des vieux immeubles à double vitrage. Les outils des bailleurs sont plus que rudimentaires pour lutter contre les incivilités, qu'elles soient volontaires ou non. Autant dire qu'ils ne servent à rien ! Vous avez déjà le rappel au règlement qui fait tellement peu trembler le fauteur de troubles que ce courrier qu'il reçoit du bailleur en lettre simple va rester lettre morte. Quand plusieurs courriers de ce type auront été produits sur une longue période par le bailleur, on peut espérer que l'agresseur reçoive une convocation pour entretien. Pendant tout ce temps, la victime, qui n'a pas forcément de témoin si elle vit seule, aura usé ses nerfs au fil des interventions orales ou des coups de balai (à proscrire). Pour ne pas perdre de temps, commençons par recueillir des témoignages d'amis ou d'invités en prenant garde de les rédiger dans les formes juridiques reconnues par les instances policières et judiciaires. Les bailleurs le savent. Votre bailleur vous doit une « jouissance paisible », mais au lieu d'être vigilant sur ce point essentiel, il se contente de minimiser les conflits, ce qui encourage les agresseurs. On sait pourtant par expérience que les problèmes qui sont pris en compte dès le début sont réglés dans les trois mois. Ne nous désespérons pas, des solutions existent vraiment. Mais il faut faire vite car le vivre-ensemble n'attend pas.

Rectificatif

Dans le n° 1 de « CLCVous à Paris », page 4, nous indiquions que le maître-chien, payé par les locataires des Portes-Blanches dans le 18^e (bailleur I3F) assurait un service de « deux heures par nuit ». Le chien de nuit assure en fait deux rondes de deux heures par nuit.

Triple plaie(s)

Le 23 septembre 2013, les locataires des 141 rue Lourmel et 66 avenue Félix-Faure, dans le 15^e arrondissement, se retrouvent soit sans télévision du tout, soit avec certaines chaînes seulement, soit sans Internet, soit sans téléphone fixe, soit sans rien. Comme il s'agit du Triple Play social SFR installé par Paris-Habitat et payé par les locataires, ceux-ci ainsi que l'association CLCV de la résidence (ALGLFF) interpellent le bailleur. Paris-Habitat renvoie tout le monde vers SFR : « J'ai transmis votre requête auprès de nos services. Cela ne concerne aucunement Paris-Habitat, mais uniquement SFR. » Suite à une pétition lancée par l'association le 28 octobre, SFR intervient le 31 en invoquant des « vandalismes sur le réseau » et/ou « une panne générale sur le quartier » et autres raisons plus ou moins rocambolesques... Certains locataires retrouvent qui la télévision, qui le téléphone, qui Internet, mais quelques jours plus tard, d'autres perdent à leur tour qui la télévision, qui le téléphone, qui... etc. ! Tout cela a duré près de deux mois, pendant lesquels l'association CLCV ALGLFF et les locataires ont multiplié les appels téléphoniques. L'association décide alors de faire parvenir deux courriers en recommandé au service Médiation Consommation et au service Clients de SFR, demandant un dédommagement de 150 euros pour chaque locataire adhérent. Le 29 novembre ces services ont répondu que le service qualité avait été saisi et ferait connaître par courrier sa position sur cette requête.

À défaut de Triple Play social, on espère que les seniors (surtout !) auront eu l'idée de visionner leurs émissions préférées sur leurs smartphones, Ipad, etc., grâce à la 4G nouvellement installée sur leur tête...

Participez au concours vidéo

« Mon HLM »

du 2 décembre 2013 au 31 janvier 2014

Organisé par la CLCV, ce concours vidéo s'adresse aux habitants en HLM qui veulent se lancer dans la réalisation d'une vidéo sur leur résidence.

Grâce à ce concours, la CLCV entend promouvoir la participation des habitants dans leur quartier, leur force de proposition, leur imagination. La CLCV souhaite montrer aux organismes d'HLM, aux élus locaux ou aux institutionnels que les habitants sont des acteurs à part entière de leur résidence. Chaque participant est invité à réaliser une vidéo d'une durée maximale de 3 minutes qui sera mise en ligne sur le site de la CLCV.

- Soit, le participant au concours présente son quartier tel qu'il est, tel qu'il le voit, tel qu'il l'aime ;
- Soit, il filme le quartier dont il rêve, qu'il imagine, et il le présente à son bailleur, son maire, aux pouvoirs publics, etc. ;
- Il peut également interroger d'autres habitants pour échanger, recueillir leurs avis, leurs idées.

Ce concours récompensera 30 vidéastes.

Pour participer, pour en savoir plus, rendez-vous sur :
<http://www.videohlm.clcv.org>

PORTRAITS

A cette page et dans chaque numéro, deux associations ou groupements de locataires CLCV se racontent.

Groupelement 97 rue Damrémont Paris 18^e (Bailleur : I3F)



Située dans un lotissement qui, à la suite de la SADIF, a été confié pour certains bâtiments à I3F, à Batigère pour d'autres et à RRP pour les derniers, notre ré-

sidence s'étend entre la rue Ordener, la rue Damrémont, la rue Championnet et la rue Désiré-Ruggieri, dans le 18^e.

Les anciens locataires se sont assez vite concertés en 2012 pour échanger les plus et les moins de la nouvelle gestion, l'atmosphère étant vite devenue assez pesante. À l'unanimité, les locataires se plaignaient des mêmes désagréments : parkings (sur 3 niveaux) à la limite de l'insalubrité (cafards, souris, portes qui restent ouvertes...), problème de l'isolation dans les appartements (les fenêtres devaient être changées en 2009 !), dégradations dues au non-entretien des parties communes.

Dans notre immeuble, suivant l'exemple du groupelement CLCV de la rue Championnet, nous avons décidé de nous rassembler. Exercice difficile mais extrêmement positif pour la cohésion sociale dans l'immeuble. Se défendre est notre cause, mais aussi vivre dans la tolérance et dans la bonne entente.

À l'heure actuelle, nous sommes toujours sur les promesses de I3F. Concernant nos charges, nous n'avons rien depuis 2009. Toutefois cela n'a pas empêché I3F d'appliquer une augmentation des charges plus que fantaisiste (aucun logement n'a eu le même pourcentage). Nous avons rencontré le juriste de la CLCV-Paris qui nous a confirmé que c'était inadmissible.

Le respect des locataires est le minimum que nous pouvons attendre d'une société qui œuvre dans le logement social.

Actuellement, nous sommes dans l'attente de recevoir les charges 2010 et 2011 entre le troisième et quatrième trimestre 2013... l'année n'est pas tout à fait terminée. Bien entendu dès réception nous exercerons notre droit de contrôle avec le soutien de la CLCV.

Les locataires restent patients bien que s'ajoutent à tout ceci des fuites d'eau récurrentes qui dégradent les appartements (fuites qui proviennent essentiellement des gaines techniques).

À ce jour, nous sommes tous dans l'espoir que tout se calme et que nos échanges avec I3F se déroulent dans la concertation et dans une reconnaissance mutuelle, nous en tant que locataires et I3F en tant que bailleur.

Groupelement Haxo-Gambetta-Tourelles Paris 20^e (Bailleur : Paris-Habitat)



Notre groupelement de locataires, né en 2010, a pris la suite d'une association. Mais il est difficile parfois de reprendre derrière quelqu'un de très actif, quand la succession n'est pas immédiate,

qu'il faut renouveler un groupe d'animation et que se pose la question du temps dont chacun dispose...

Notre résidence (Haxo-Gambetta-Tourelles), dans le 20^e arrondissement, compte entre 500 à 600 personnes. Nous avons engagé plusieurs actions avec des fortunes diverses :

- Contre le monopole abusif de la gérance d'un parking privé, alors que celui-ci se trouve sur un terrain géré par Paris-Habitat : tarif élevé des emplacements, temps limité pour les voitures des locataires et les livraisons en bas de l'immeuble.

- Contre le bruit jour et nuit d'une soufflerie de ventilation venant de la DGSE en face de notre immeuble.

- Contre la Poste et son organisation bureaucratique...

- Contre les antennes 4G installées en catimini le dimanche 18 août 2013.

- Pour une « pédagogie du civisme » dans notre quartier contre les nuisances et les incivilités.

Nous avons été contactés par la Ville de Paris, par le biais du bureau d'études Urbanico, pour la mise en place d'un compost dans notre résidence (par souci écologique et pour le lien social). De nombreuses personnes ont répondu à l'appel.

Nos relations avec notre agence de Paris-Habitat sont plutôt bonnes, mais on constate que notre bailleur fait preuve d'une grande inertie (exemple : suite au contrôle des charges de 2011, aucune réponse n'a encore été apportée aux questions posées).

Dernièrement, un questionnaire, présenté comme une enquête sur l'occupation des logements, est vécu comme intrusif et autoritaire et inquiète les locataires car Paris-Habitat ne donne aucune explication sur la finalité de cette enquête.

Si nous avons eu une réunion officielle d'information à propos de l'installation des antennes relais avec l'opérateur Free, nous avons constaté qu'on ne se souciait pas vraiment de nos observations, ni des problèmes de santé : seule prévalait une « légalité administrative ».

Nous espérons enfin que les agences de proximité deviendront accessibles aux locataires qui travaillent, les horaires actuels ne leur permettant ni d'y faire part de leurs doléances, ni de participer à des réunions.